

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Direction Industrie

1 ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

N° CS13-3160-SI-366/
DIMENC

Nouméa, le

- 9 AVR. 2013

Le Directeur,

à

Monsieur le gérant de la société
SDP le marlin bleu
BP 10028
98805 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier ID : 1186
Pièce jointe : 1 Formulaire de déclaration

Monsieur,

En date du 21 mars 2013,
au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) a effectué une inspection sur le lot 21 de la Ziza Païta, où vous exploitez une installation de préparation ou de conservation de produits alimentaires d'origine animale.

Selon les informations récoltées lors de cette inspection, votre activité relève de la réglementation relative aux installations classées (code de l'environnement, livre IV – titre I), sans préjudice d'autres réglementations. Elle serait classée à déclaration sous la rubrique 2221 de la nomenclature visée à l'article 412-2 du code susvisé.

Il vous est donc demandé de corriger et, si besoin est, de compléter le formulaire de déclaration joint et de le retourner avec les pièces demandées, à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service de l'industrie - BP 465 – 98845 Nouméa cedex, sous un délai d'un mois.

Le recensement de l'activité listée ci-dessus n'est pas exhaustif. Il vous appartient de le compléter en fonction d'éventuelle activité classable que vous exercez sur ce site, selon la nomenclature inscrite au code susvisé.



(http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc/telechargements/tele_industrie)

Cette affaire est suivie

qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées**



Justin PILOTAZ

*Copie : Monsieur MALAVAL
Responsable environnement Mairie de Païta
BP 7
98890 Païta*

**FORMULAIRE DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE
contre attestation de dépôt**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de dossier :

Date d'arrivée :

Déclaration jugée : complète incomplète

Inspecteur :

CONCERNANT L'EXPLOITATION DE : *Installation de préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale*

DEMANDEUR

Si personne physique (fournir Ridet) :

noms : LOBBENS

prénoms : Philippe

nationalité : Française

domicile :

Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) :

dénomination ou raison sociale :

forme juridique :

adresse du siège social :

qualité du signataire de la déclaration :

Ridet :

Nom, prénom, nationalité, qualité du signataire :

Téléphone : 76 69 67

Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier :

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Province :	PS	Commune :	Païta	Zone PUD :	Ziza
N° rue/N°lot et nom lotissement	Lot 21 Ziza Païta				
Références cadastrales :					
Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) :	X = 438 728 ; Y = 227 936				

ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
Alimentaires (préparation ou conservation de produits -) d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc... Quantité = 571 Kg/j	2221	D
Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installations de) : Lorsque l'installation est du type « circuit primaire fermé	2921	D
Alimentaires (préparation ou conservation de produits -) d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc...), y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. Quantité = 180 Kg/j	2220	NC
Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature. Le volume susceptible d'être stocké = m³	1511	
Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôts de -). La quantité stockée étant = 32 m³	1530	NC

PIECES A JOINDRE (3 exemplaires papiers et un exemplaire numérique)

Colonne réservée à l'administration

Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie	
Justificatif des pouvoirs du signataire	
Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau	
Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)	

Le déclarant, (signature & date)